

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : SEML du Plateau d'Hauteville, transfert d'actions de la CCPH pour la commune

Séance du 11 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à vingt heures et neuf minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 18

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier.
Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : 2

MM. BLEIN Jean (représenté par M. CHAPUIS Gérard), ZANI Guy (représenté par M. PESENTI Philippe).

Membres absents : 7

MM. CHARVOLIN Roch, RENAUD Jean-Xavier.
Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme CARRARA Carole.

Soit : 18 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle l'identification de la Société d'Economie Mixte du Plateau d'Hauteville :

- Capital : 225 000 euros
- Siège social : 320, rue de la République 01 110 HAUTEVILLE-LOMPNES
- RCS BELLEY : 453 852 469

Monsieur le Maire rappelle par délibération, le conseil communautaire avait les 18 décembre 2003 et 3 mars 2004, adhéré à la Société d'Economie Mixte Locale du Plateau, avec une participation au capital à hauteur de 15 000 €, soit 1 500 actions de 10 euros.

Monsieur le Maire poursuit que dans le cadre de l'absorption de la communauté de communes du Plateau d'Hauteville (C.C.P.H) au sein de la communauté d'agglomération du Haut Bugey, les actions que possédaient la C.C.P.H dans la société d'économie mixte ont été cédées par une délibération du conseil communautaire en date du 4 décembre 2018 à la commune d'Hauteville-Lompnes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le transfert des parts de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville dans la Société d'Economie Mixte du Plateau à la Commune d'Hauteville-Lompnes.

- AUTORISE le bordereau d'acceptation des actions.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire



Bernard ARGENTI.